

**CENTRE INTERCOMMUNAL
DE SANTE DU CŒUR DU HAINAUT**

**RAPPORT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE
GENERALE DU 26 JUIN 2025.**

Composition des organes de gestion

Situation au 31 décembre 2024

Conseil d'administration

PRESIDENT	
Cédric MELIS	Conseiller communal à Mons
VICE -PRESIDENT	
Olivier Mathieu	Conseiller communal à Colfontaine
MEMBRES	
Danièle BRICHAUX	Conseillère communale à Mons
Vincent CREPIN	Conseiller communal à Mons
Christa DECOSTER	Conseillère communale à Jurbise
Catherine HOUDART	Echevine à Mons
Martine HUART	Conseillère provinciale
Hervé JACQUEMIN	Conseiller communal à Mons
Sandrine JOB	Conseillère communale à Mons
Lucille LONOBILE	Conseillère communale à Quaregnon
Guiseppe SCINTA	Conseiller communal à Colfontaine
Savine MOUCHERON	Conseillère communale à Mons
Baudouin VENDY	Conseiller communal à Soignies
Sonia DEPAS-LEFEBVRE	Conseillère communale à Soignies
Florence VAN HOUT	Echevine à Frameries
Joël SOTTEAU	Conseillère communale à Frameries
Violaine HERBAUX	Echevine à Silly
Florence LECOMPTE	Bourgmestre de Quévy
Yvane BOUCART	Echevine à Hensies

Comité de rémunérations

MEMBRES	
Christa DECOSTER	Conseillère communale à Jurbise
Sandrine JOB	Conseillère communale à Mons
Cédric MELIS	Conseiller communal à Mons
Lucille LONOBILE	Conseillère communale à Quaregnon
Guiseppe SCINTA	Conseiller communal à Colfontaine

Comité d'audit

MEMBRES	
---------	--

Christa DECOSTER	Conseillère communale à Jurbise
Guiseppe SCINTA	Conseiller communal à Colfontaine

Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

Le Centre Intercommunal de Santé du Cœur du Hainaut est né de la volonté des instances communales et provinciale de créer un outil de développement de la promotion de la santé auquel chacun des participants est acteur tant par l'apport de ses élèves que par son implication financière.

Dossiers d'attribution de marché

Au cours de l'exercice 2024, 7 marchés publics ont été attribués :

1. AZ SOLUTION : Déblayage et désencombrement du bâtiment A. Nazé.
2. BUS4YOU KEOLIS : Transport scolaire pour le lot n° 3.
3. VOYAGES LENOIR-KEOLIS : Transport scolaire pour les lots n° 1 et n° 2.
4. LAURENTY : Homme d'entretien pour de petits travaux de réfection dans le bâtiment.
5. ATELIER DE MONS : Destruction des documents confidentiels avec attestation.
6. FIDUCIAIRE PARILLA-FIDAMARU : Bureau d'expertise comptable.
7. GROUPS : Secrétariat Social.

Principales décisions du Comité d'Audit

En date du 22 mai 2025, le Comité d'Audit a pris connaissance des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024 ainsi que du rapport du commissaire réviseur.

Principales décisions de l'Assemblée générale

En date du 19 décembre 2024, une assemblée générale ordinaire a été convoquée en vue d'approuver les comptes annuels de l'exercice 2023. Faute de quorum, elle a été reportée au 06 février 2025.

En date du 06 février 2025, une assemblée générale ordinaire a approuvé les comptes annuels de l'exercice 2023 et a donné décharge aux membres du Conseil d'administration, du Collège des contrôleurs aux comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2023.

En date du 27 mars 2025, une assemblée générale ordinaire a approuvé le document relatif aux prévisions budgétaires 2025 et le plan stratégique 2025.

Cette assemblée générale ordinaire a pris acte de la fixation des cotisations des associés (Communes et Province du Hainaut) pour l'année 2025, ainsi que des recommandations du comité d'audit du 29 novembre 2024.

Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

Aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice.

Article 3.6 du Code des Sociétés et des Associations – Mentions obligatoires

Le Conseil d'administration vous informe que :

- à sa connaissance, il n'existe pas de circonstance susceptible d'avoir une influence notable sur le développement de la société et de nature à porter gravement préjudice à la société ;
- la société n'exerce pas d'activité en matière de recherche et développement ;
- la société n'a pas de succursale ;
- la société n'utilise pas d'instrument financier ;
- conformément à l'article L1523-26 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Comité d'audit est composé d'au moins un membre possédant des connaissances techniques en matière d'audit de par son expérience professionnelle.

Commentaires sur les comptes annuels

Les comptes présentés à l'assemblée générale sont les comptes des différents secteurs de l'intercommunale consolidés.

Les opérations de consolidation qui ont été effectuées consistent en la compensation :

- des créances et dettes réciproques aux secteurs,
- des produits et charges afférents aux opérations intersectorielles.

Comptes de résultat.

Le compte de résultats de l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 fait apparaître un bénéfice de 65.101,09 contre une perte de l'exercice de 181.972,53 € en 2023.

Des mesures ont été prises par la direction faisant fonction pour ce faire, suite à différentes décisions du conseil d'administration :

- Fin du marché public de commun accord avec la fiduciaire-comptable responsable de la gestion comptable et fiscale des comptes annuels 2022 et 2023 ;
- Nouveau marché public et désignation d'une nouvelle fiduciaire-comptable, qui a débuté la gestion comptable des comptes annuels 2024 en décembre 2024 et a respecté les délais d'audit demandés par le réviseur d'entreprises ;
- Gestion des factures par un membre du personnel engagé en août 2024 pour ce faire, qui a également participé à la préparation des pré-audit et audit avec la direction,
- Sur base des recommandations du réviseur d'entreprises, travail mis en commun entre la direction faisant fonction et la fiduciaire-comptable, afin de nettoyer les comptes, permettant de rendre plus lisible les comptes annuels 2024.

La charge la plus importante reste la cotisation de responsabilisation 2024, au montant de 316.403,00 € pour 2024, contre 527.951,44 € en 2023 et 141.473,68 € de cotisation de responsabilisation pour l'année 2022.

En lisant la projection du service fédéral des Pensions actualisée le 25 octobre 2024, l'augmentation de la cotisation de responsabilisation pour les années à venir reste conséquente.



3/3

0214.732.561 CENTRE INTERCOMMUNAL DE SANTE DU CANTON DE MONS

Chiffres actualisés le 25/10/2024

Calcul de la cotisation de responsabilisation

Année	Déficit		Coefficient de responsabilisation		Cotisation de responsabilisation
2023	367.380 €		70,17 %		257.791 €
2024	441.903 €		71,60 %		316.403 €
2025	525.201 €	x	75,50 %	=	396.527 €
2026	607.126 €		78,68 %		477.687 €
2027	654.709 €		81,51 %		533.653 €
2028	703.334 €		83,77 %		589.183 €
2029	748.007 €		85,41 %		638.873 €
2030	791.918 €		86,54 %		685.325 €

En effet, sur les 13 employées en fonction du CISCH, seules 6 sont statutaires. Le montant de la cotisation de responsabilisation dépend en grande partie du delta entre la charge des pensions du personnel retraité et la charge salariale du personnel statutaire en activité.

Une étude par un organisme compétent sera lancée en 2025 en afin de trouver le ratio d'équilibre entre masse salariale et charge de pensions.

Les coûts imprévus qui ont été supportés en 2024, ont également augmenté le montant des charges, dont les frais de régularisation de l'Inasti, du précompte professionnel, les frais de régularisation barémique de trois employés et les intérêts de retard de paiement de factures dues en 2023 et début 2024.

Les produits

Les produits sont principalement issus des subventions versées par l'ONE et les entités associées. L'ensemble des communes ont vu leur participation augmenter au cours de l'exercice.

Subsides d'exploitation	Montants comptabilisés en 2024	Montants comptabilisés en 2023
PROMO SANTE ONE	687.070,55	708.747,80
AC JURBISE	32.547,00	32.556,00
AC MONS	288.603,00	288.165,00
AC COLFONTAINE	54.113,13	52.241,97
AC QUAREGNON	56.471,00	56.183,76
PROVINCE DE HAINAUT	176.325,00	170.750,00

AC FRAMERIES	43.939,35	43.743,63
AC QUEVY	17.221,82	16.521,96
AC SILLY	19.826,82	18.949,50
AC HENSIES	16.081,04	15.965,90
AC SOIGNIES	54.604,60	52.566,75
Prime à l'emploi / récupération de tiers	1.909,72	0.00
Total des subsides	1.448.713,03	1.456.392,27

Les charges

Les charges, quant à elles, se subdivisent en deux catégories principales, les charges de fonctionnement, ventes et prestations et les charges de personnel.

	2024	2023
Salaires	1.121.959	1.309.884
Autres charges	301.366	335.925
Coût des ventes et prestations	1.423.325,22	1.645.809

Parmi les charges on notera également deux points d'attention :

- La dotation aux amortissements suite à l'acquisition de nouveaux matériels :

	2024	2023
Dotations aux amortissements	4.978,06	4.339,46
Total de la dotation aux amortissements	4.978,06	4.339,46

- La dotation à la provision pour pensions et charges similaires : cette provision va permettre de couvrir les charges de congés maladie accumulés par les agents se rapprochant de leur date de pension :

	2024	2023
Dotations aux provisions pour pensions	32.606,03	55.499,52
Reprise de provisions et obligations similaires	6.293,22	0,00
Total de la dotation à la provision	26.312,81	55.499,52

La dotation à la provision pour autres risques et charges :

	2024	2023
Dotations aux provisions pour autres risques et charges	0,00	6.293,22
Total de la dotation à la provision	0,00	6.293,22

Bilan :

Le total du bilan atteint le montant de 1.059.295,44 € (contre 734.497,08 € en 2023).

Actif

Les actifs immobilisés s'élèvent à 15.142,50 € en 2024 contre 17.964,07 € en 2023 ;

Les actifs circulants d'un import de 1.044.152,94 € en 2024 contre 716.533,01 € en 2023 et sont constitués de :

- Les créances commerciales et autres créances d'un import de 27.310,30 € sont constituées, d'une part des montants dus par les communes associées et, d'autre part, d'autres créances ;
- Les valeurs disponibles qui s'élèvent à 975.897,43 € ;
- Les comptes de régularisation pour un total de 40.945 € qui concernent principalement la césure de la subside ONE.

Passif

Le passif du bilan est constitué :

- De l'apport : 106.466,66 € ;
- Des réserves : 66.261,01 € ;
- Résultat reporté de 65.101 €
- Une provision pour pensions et obligations a été actée pour 257.770,41 en 2024 contre 231.457,60 € en 2023 et 169.664,86 € en 2022 ;
- Des dettes qui se ventilent comme suit :
 - les dettes à plus d'un an s'élèvent à 0,00 €
 - les dettes à un an au plus, s'élèvent à 340.092.05 € et se décomposent entre :
 - o les dettes commerciales pour 50.650,30 €
 - o les dettes fiscales, salariales et sociales pour 289.411,75 €
 - o les autres dettes pour 0,00 €, qui concernent des dettes vis-à-vis du pouvoir subsidiant.
- les comptes de régularisation pour un montant de 223.604,22 €, qui concernent la césure de la subside ONE et le report en attente de décompte de la plus-value sur la vente du bâtiment.

Affectations et prélèvements

Il est proposé à l'assemblée générale que le bénéfice de l'exercice écoulé, qui s'élève comme défini ci-avant à 65.101,09 €, soit dédié à la rénovation du bâtiment.

Mons, le 22 mai 2025.